



## CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DJEDDAH

Djeddah, le 6 juillet 2014

### Procès-verbal de la réunion du Conseil consulaire du 25 juin 2014

Le Conseil consulaire de Djeddah et du Yémen s'est réuni à Djeddah sous la présidence du Consul général. Etaient présents :

M. Louis BLIN, Consul général, président du conseil consulaire

Mme Nadia CHAAYA, conseillère consulaire

M. Mazen HAKKI, conseiller consulaire

M. Alain MENARGUES, conseiller consulaire

Le président ouvre la séance à 10h00 alors que le quorum est atteint. Il présente les membres présents, désigne M. Hicham BABA AHMED secrétaire de la réunion et fixe l'ordre du jour :

- Introduction par le président
- Organisation du conseil consulaire
- Election du vice-président du conseil consulaire
- Débat sur le statut, le rôle et les prérogatives des conseillers consulaires

#### **Introduction**

M. Blin remet aux participants les dernières statistiques relatives aux résidents français dans la circonscription consulaire de Djeddah, qui comprend neuf provinces saoudiennes : Frontières nord, al-Jouf, Tabouk, Médine, La Mecque, al-Baha, Assir, Jizan et Najran (annexe 1). Le nombre de Français enregistrés s'élevait à 2 629 au 5 juin 2014, soit des hausses de 19,7% en un an et de 92,9% en quatre ans. Sur le total des Français et de leurs conjoints, 57,7% résidaient en dehors de Djeddah à cette date, contre 39,9% quatre ans plus tôt. On assiste donc à deux évolutions marquantes en quatre ans, le doublement du nombre de Français et leur éparpillement géographique, notamment à Médine. Ces développements s'inscrivent dans un contexte de restriction des moyens du consulat général, qui rend difficile l'accès aux concitoyens éloignés.

M. Mazen Hakki souhaite obtenir des statistiques sur la répartition socio-professionnelle de notre communauté. Le président s'efforcera de les présenter lors du prochain conseil. M. Alain Ménargues propose de chercher des stagiaires susceptibles de préparer des dossiers pour les conseils consulaires.

## **Organisation du conseil consulaire**

Le président du conseil consulaire précise que les réunions du conseil consulaire se tiendront deux fois par an. Il propose de fixer la prochaine réunion au 28 septembre 2014 à 10 heures, ce qui est accepté. M. Ménargues souhaite que soient organisées des réunions thématiques et que le nombre de réunions soit supérieur aux deux séances annuelles prévues au minimum par les textes. Il propose une réunion pour chacun des thèmes suivants :

- protection et action sociale ;
- travail, emploi, formation professionnelle et apprentissage ;
- enseignement français à l'étranger ;
- sécurité de la communauté française.

## **Election du vice-président du conseil consulaire**

Il est procédé à l'élection du vice-président du conseil consulaire, fonction pour laquelle M. Alain Ménargues se porte candidat. Le président du conseil consulaire lit à l'adresse des membres présents la déclaration de candidature de M. Ménargues (annexe 2). Le vote est effectué à main levée. Mme Nadia Chaaya et M. Alain Ménargues votent en faveur du candidat déclaré et M. Mazen Hakki s'abstient. M. Ménargues est donc élu vice-président.

## **Débat sur le statut, le rôle et les prérogatives des conseillers consulaires**

Le président du conseil consulaire remet aux conseillers consulaires un vade-mecum relatif aux statut, rôle et prérogatives des conseillers, puis les invite à s'exprimer.

Le vice-président présente plusieurs suggestions relatives aux prochains conseils consulaires :

- **réunions thématiques relatives à l'exercice des différentes attributions du conseiller consulaire.** Le vice-président remet une liste de personnalités susceptibles d'éclairer les débats des conseils consulaires thématiques (annexe 3).

- **règlement intérieur.** Le vice-président suggère que soit établi un règlement intérieur. Il souhaite que l'ordre du jour des prochaines réunions soit fixé par l'ensemble des conseillers consulaires dix jours au moins avant la tenue du conseil.

- **relations avec notre poste à Sanaa.** Le vice-président souligne les difficultés d'assurer le lien avec les Français installés au Yémen. Un contact avec notre chef de poste à Sanaa permettrait d'assurer ce lien. Une participation aux conseils consulaires de notre consul à Sanaa devrait être envisagée via une conférence téléphonique (Skype) ou audiovisuelle.

- **publicité des séances.** Le vice-président souhaite que le procès-verbal soit publié sur le site Internet du poste, hormis les sujets susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Le président émet des réserves sur cette éventualité.

- **enseignement français à l'étranger.** Le vice-président souhaite qu'une réunion relative à l'enseignement français à l'étranger soit convoquée afin de connaître les modalités précises de recrutement des professeurs de l'Ecole française internationale de Djeddah, ainsi que le contenu de ses programmes. Le président du conseil consulaire rappelle que l'établissement est géré par les parents, non par l'AEFE ni a fortiori par le poste, et indique qu'il transmettra la demande du vice-président au conseil de gestion et à l'attaché culturel du poste. Le conseil consulaire relatif à l'enseignement français à l'étranger est composé de représentants des organisations syndicales représentatives, de représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Le vice-président souligne que ces représentants disposent de voix délibératives. Il émet des réserves sur cette prérogative qu'il considère illégitime, en précisant que le pouvoir découle du seul suffrage universel.

- **sécurité de la communauté française.** Le vice-président suggère la tenue d'une à deux réunions du conseil consulaire relatives à la sécurité de la communauté française. Au regard des risques sanitaires (coronavirus MERS), il souhaite que le président du Cercle des médecins francophones y soit associé. Le consul général rappelle la présence des médecins référents du poste au comité de sécurité du poste, qui se réunit habituellement une fois par an. Le vice-président s'interroge sur le bien-fondé de l'existence concomitante d'un comité de sécurité et d'un conseil consulaire relatif à la sécurité de la communauté française. Il sollicite la liste des membres du comité de sécurité. Le président s'engage à la communiquer à tous les conseillers consulaires et indique qu'il a instruction de réunir régulièrement le comité de sécurité. Le vice-président propose de contribuer à diffuser des informations relatives à la sécurité de la communauté française, en collaboration avec les chefs d'îlots. Il souligne l'importance d'une communication efficace en cas de crise majeure, dans un contexte d'accroissement du nombre de nos ressortissants.

- **statut et prérogatives des membres du conseil consulaire.** Le vice-président rappelle les droits et prérogatives des conseillers consulaires :

- droit à la formation lorsqu'elle est organisée localement. M. Ménargues souhaite que ce droit à la formation puisse être exercé en France ;
- droit à l'information, en particulier celle relative à la gestion de l'école française internationale de Djeddah ;
- insigne, timbres et charte graphique. Le vice-président souhaite utiliser la charte graphique propre aux institutions administratives française (usage de la Marianne). Il soumettra pour accord une charte graphique au consul général ; il suggère qu'une charte graphique commune à l'ensemble des conseillers consulaires soit adoptée. Le président du conseil consulaire sollicitera le ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour validation des chartes graphiques que les conseillers lui soumettront.

M. Hakki suggère que la durée de la réunion et le temps de parole soient fixés au préalable. Le président du conseil consulaire ne l'accepterait que pour les réunions à durée limitée.

M. Ménargues souhaite bénéficier d'un espace d'affichage dans les locaux du Consulat général ainsi que d'une boîte aux lettres destinée aux échanges avec nos ressortissants. Il souhaite également bénéficier d'un espace dédié aux conseillers consulaires sur le site Internet du Consulat général. Le Consul général accepte les deux premières demandes, mais réserve sa réponse au sujet de ce dernier point. Il indique que toute information publiée sur le site du Consulat général doit être visée par lui-même. Une réflexion est à mener sur le sujet. M. Ménargues souhaite qu'une salle soit mise à la disposition des conseillers au Consulat général afin qu'ils y assurent une permanence mensuelle. Le chef de poste regrette de ne pouvoir accéder à cette demande en raison de l'exigüité des locaux.

- **Communication à la presse des résultats de l'élection des conseillers consulaires.** Le président préconise la plus grande discrétion à ce sujet, vu le contexte local. Les conseillers consulaires ne seront pas déclarés auprès des autorités locales. M. Hakki partage cet avis. M. Ménargues estime qu'un communiqué à la presse locale confèrerait une meilleure visibilité aux élus chez les ressortissants français résidents hors de Djeddah. Le consul général s'engage à présenter les conseillers consulaires au public lors de la célébration de la Fête nationale.

- **Moyens financiers des conseillers consulaires.** Les conseillers consulaires perçoivent une indemnité semestrielle. M. Ménargues demande au président selon quelles modalités. Le Consul général interrogera ses autorités à ce sujet.

### **Questions diverses**

Mme Nadia Chaaya assure le président du conseil consulaire de son entière collaboration. Elle souhaite que les trois conseillers consulaires de la circonscription travaillent ensemble dans l'intérêt de nos concitoyens.

M. Mazen Hakki indique avoir pris connaissance du règlement. Il souhaite savoir si l'action des conseillers consulaires doit s'inscrire dans un cadre collectif ou s'ils agissent chacun à titre individuel. Il estime que les conseillers consulaires ne doivent pas s'exprimer au nom d'une association, d'un syndicat ou d'un parti. Ils doivent mener leur action en fonction des préoccupations de notre communauté française : l'instruction, la santé, la sécurité et l'économie... Il souhaite que les conseillers consulaires soient informés de l'activité économique de leur circonscription. M. Hakki souhaite que les conseillers consulaires servent de relais à nos concitoyens pour les contacts avec la société d'accueil, grâce à leur expérience locale. Il suggère que les présidents d'association et les acteurs divers dans l'enseignement ou l'économie expriment leurs attentes vis à vis des conseillers, éventuellement via des réunions préparatoires aux réunions thématiques. Il s'interroge sur les actions à mener afin d'assurer un relais efficace entre les conseillers consulaires et nos ressortissants français installés au Yémen, dont certains ont exprimé un sentiment d'abandon. Il suggère de demander une autorisation de déplacement au Yémen, en liaison avec notre consul à Sanaa.

M. Ménargues estime que le ministère des Affaires étrangères et du Développement international n'est pas en droit d'interdire le déplacement d'un élu. Il déclare vouloir se rendre

au Yémen dans les prochains mois, après évaluation des risques sécuritaires. Le président du conseil consulaire répond que le Yémen ne fait pas partie de la circonscription du Consulat général et qu'il n'est donc pas compétent en matière sécuritaire au Yémen. Il rappelle toutefois que ses autorités y déconseillent fortement tout déplacement, sans pour autant l'interdire. Le Consul de France à Sanaa devra être informé de tout projet de visite. Il ajoute que l'action au sein du conseil consulaire est individuelle, mais que les décisions du conseil consulaire sont collégiales.

M. Ménargues indique qu'il s'exprimera au nom de l'Union des Français de l'étranger (UFE) en sa qualité de conseiller consulaire et président de l'UFE-Djeddah. Le président du conseil consulaire demande à M. Ménargues de distinguer autant que possible ses fonctions de conseiller consulaire de ses fonctions à l'UFE. M. Ménargues souhaite élaborer une sorte de vade-mecum décrivant les modalités d'interaction des conseillers avec la communauté française. Mme Chaaya suggère de contacter à cette fin les relais de notre communauté française. M. Ménargues précise que le contact est opéré en particulier par le bureau de l'UFE. Les attentes des Français sont connues de tous. L'établissement d'un règlement intérieur du conseil permettrait de fixer un mode opératoire. Il affirme que son action se fondera sur le programme qui a permis son élection. Il déclare que le conseiller consulaire n'a pas de rôle à jouer vis-à-vis de la société d'accueil et qu'en tout état de cause, celle-ci ne constitue pas une priorité pour eux.

M. Ménargues expose la situation d'un ressortissant français ayant demandé un visa pour sa gouvernante éthiopienne. Il appuie cette demande et remet un dossier à cette fin au président. Celui-ci prend note de la demande et instruira ce dossier en tenant compte de cette recommandation, mais sans préjuger des suites qui lui seront réservées.

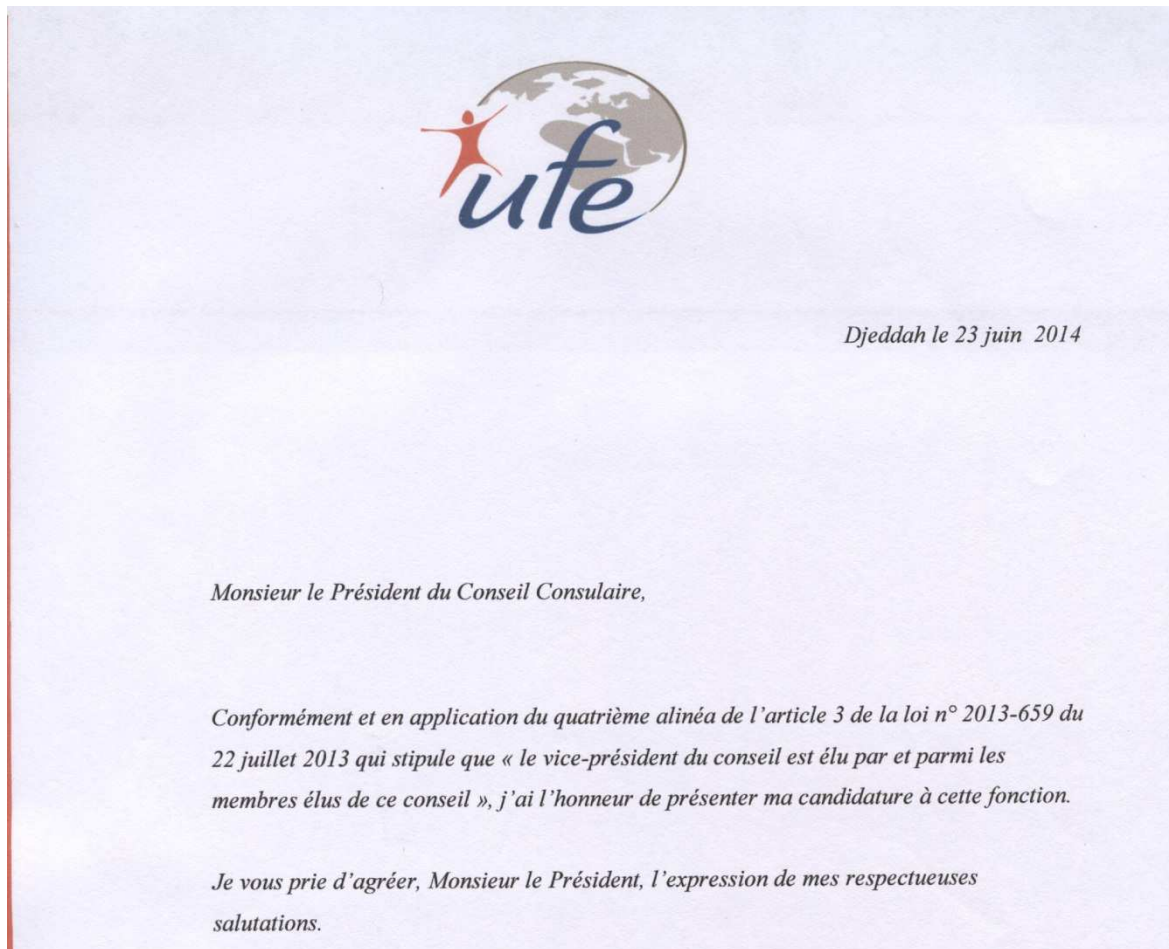
Le président remercie les participants et clôt les débats à 11 heures 45.

## Annexe 1

### STATISTIQUES DE LA POPULATION DE LA CIRCONSCRIPTION DE DJEDDAH

ANNEE	Français	conjoints étrangers	population totale	Djeddah	Province
05/06/2014	2629	145	<b>2774</b>	1759	1015
05/06/2013	2197	112	<b>2309</b>	1501	808
05/06/2012	1851	92	<b>1943</b>	1291	652
05/06/2011	1556	80	<b>1636</b>	1122	514
05/06/2010	1363	61	<b>1424</b>	1018	406

### Annexe 2 : Déclaration de candidature de M. Alain MENARGUES



### **Annexe 3 : proposition de nomination de personnalités qualifiées**



Djeddah le 23 juin 2014,

Monsieur le Président du Conseil Consulaire,

Conformément au décret du 14 mars 2014 (l'article 7 II) et au décret du 18 février 2014 (article 7, I, A (6°), B (5°), C (5°)), relatif la présence des membres d'associations reconnues d'utilité publique représentatives des Français établis hors de France dans chacun des conseils consulaires thématiques, l'UFE Djeddah à l'honneur de solliciter la nomination des personnalités qualifiées suivantes :

Monsieur **Jean-Pierre PRADIER**, né à Paris le 25 avril 1948, artisan, demeurant à Djeddah, membre de l'UFE, au conseil consulaire consacré à la formation protection et action sociales.

Monsieur **Farid HASNI**, né à Lille le 28 novembre 1974, chef d'entreprise, demeurant Quartier Qurban à Médine, membre de l'UFE, au conseil consulaire consacré au travail / emploi / apprentissage

Monsieur **Mohammed Nasser AREF**, né à Neufchâtel (Suisse) le 1<sup>er</sup> novembre 1961, Professeur d'Université, demeurant à Djeddah, membre du bureau de l'UFE Djeddah, au conseil consulaire consacré à l'éducation et l'enseignement du Français à l'étranger.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, monsieur le Consul général, l'expression de mes respectueuses salutations